

# ILFORD PHOTO

## HARMAN technology Ltd

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

#### Hypam Fixateur Rapide

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

|                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| Nom du produit         | Hypam Fixateur Rapide   |
| Numéro du produit      | 1758285                 |
| Identification interne | 10023                   |
| Taille du récipient    | 500ml, 1 Litre, 5 Litre |

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| Utilisations identifiées | Fixateur Solution |
|--------------------------|-------------------|

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

###### Fournisseur

Distributeurs  
 France: Lumière Imaging France SAS,  
 Tour Suisse, 1 Boulevard Vivier Merle,  
 F-69443 Lyon Cedex 3. Tel: +33 4 26 29 85 53.  
 Belgique: De Beukeler NV,  
 Boomsesteenweg 77, B-2630 Aartselaar, Belgique.  
 Tel: +32(0) 3 870 59 00. Fax: +32(0) 3 870 59 12

Suisse: LE BON IMAGE GmbH,  
 Langener Str. 100, D-63073 Offenbach, Allemagne.  
 Tel: +49(0) 69 86 00 65 15,  
 Fax: +49(0) 69 86 00 65 16.  
 e-mail: info@bon-image.com.  
 Importateur Suisse: voir à droite

|                      |  |
|----------------------|--|
| Personne à contacter | France: Contacter Distributeur, email: info@lumiere-imaging.fr       |
|                      | Belgique, Suisse: Contacter Distributeur, email: info@debeukelaer.be |

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Numéro d'appel d'urgence | France: En cas d'urgence, contactez l'organisme Orfila au 01 45 42 59 59   |
|                          | Belgique: Centre Antipoisons, Tél: 070 245245  |
|                          | Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique, Tel: 145, Fax: 01 252 8833, E-mail: stic@access.ch, Internet: www.toxi.ch |

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification (CE N° 1272/2008)

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| Dangers physiques             | Non Classé |
| Dangers pour la santé humaine | Non Classé |
| Dangers pour l'environnement  | Non Classé |

## Hypam Fixateur Rapide

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Mentions de danger** NC Non Classé

**Mentions de mise en garde** P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette** EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

Aucunes informations disponibles.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

|                               |                      |  |               |
|-------------------------------|----------------------|--|---------------|
| <b>Thiosulfate d'ammonium</b> |                      |  | <b>30-60%</b> |
| Numéro CAS: 7783-18-8         | Numéro CE: 231-982-0 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119537325-41-XXXX |               |

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>Classification</b> | <b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> |
| Non Classé            | -  |

|                                |                      |  |             |
|--------------------------------|----------------------|--|-------------|
| <b>BISULFITE DE SODIUM...%</b> |                      |  | <b>1-5%</b> |
| Numéro CAS: 7631-90-5          | Numéro CE: 231-548-0 |  |             |

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>Classification</b> | <b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> |
| Acute Tox. 4 - H302   | Xn;R22 R31   |

|                        |                      |  |             |
|------------------------|----------------------|--|-------------|
| <b>Acide borique</b>   |                      |  | <b>1-5%</b> |
| Numéro CAS: 10043-35-3 | Numéro CE: 233-139-2 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486683-25-XXXX |             |

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>Classification</b> | <b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> |
| Repr. 1B - H360FD     | Repr. Cat. 2;R60,R61.                              |

|                       |                      |  |                |
|-----------------------|----------------------|--|----------------|
| <b>acide acétique</b> |                      |  | <b>&lt; 2%</b> |
| Numéro CAS: 64-19-7   | Numéro CE: 200-580-7 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475328-30-XXXX |                |

|  |  |
|--|--|
| <b>Classification</b>  | <b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> |
| Flam. Liq. 3 - H226<br>Skin Corr. 1A - H314<br>Eye Dam. 1 - H318 | R10 C;R35  |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Ingestion** Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

## Hypam Fixateur Rapide

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>Contact cutané</b>   | Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.                                   |
| <b>Contact oculaire</b> | Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>Inhalation</b>       | Aucun symptôme particulier connu.                  |
| <b>Ingestion</b>        | Aucun symptôme particulier connu.                  |
| <b>Contact cutané</b>   | Peut provoquer une irritation cutanée.             |
| <b>Contact oculaire</b> | Peut provoquer une irritation oculaire temporaire. |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                                    |                                     |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Indications pour le médecin</b> | Aucune recommandation particulière. |
|------------------------------------|-------------------------------------|

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Moyens d'extinction appropriés</b> | Le produit n'est pas combustible. Utiliser le moyen approprié pour maîtriser un feu. |
|---------------------------------------|--|

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |  |
|---|--|
| <b>Dangers particuliers</b>             | Le produit n'est pas combustible. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.   |
| <b>Produits de combustion dangereux</b> | Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Ammoniac. |

### 5.3. Conseils aux pompiers

|  |   |
|--|---|
| <b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b> | Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.   |
| <b>Équipements de protection particuliers pour les pompiers</b>            | Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants. Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie. |

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <b>Précautions individuelles</b> | Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. |
|----------------------------------|---|

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

|  |  |
|--|--|
| <b>Précautions pour la protection de l'environnement</b> | Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13. |
|--|--|

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Méthodes de nettoyage</b> | Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.<br>Déversements mineurs: Rincer le déversement à grandes eaux.<br>Déversements importants: Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Éviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. |
|------------------------------|---|

## Hypam Fixateur Rapide

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Prévoir une ventilation suffisante. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Lire et suivre les recommandations du producteur.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Conseils de stockage pour assurer que le produit reste dans un état utilisable tout au long de sa durée de vie déterminé: Stocker à des températures supérieures à 0°C. Stocker à une température ne dépassant pas 30°C.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### BISULFITE DE SODIUM...%

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5 mg/m<sup>3</sup>

##### acide acétique

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 10 ppm 25 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

##### Thiosulfate d'ammonium (CAS: 7783-18-8)

|             |   |
|-------------|---|
| <b>DNEL</b> | Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 104 mg/m <sup>3</sup> |
| <b>PNEC</b> | - Eau douce; 0.78 mg/l<br>- Eau de mer; 0.08 mg/l   |

##### Acide borique (CAS: 10043-35-3)

|             |  |
|-------------|--|
| <b>DNEL</b> | Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.98 mg/kg p.c. /jour<br>Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 196 mg/kg p.c. /jour<br>Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 392 mg/kg p.c. /jour<br>Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.15 mg/m <sup>3</sup><br>Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 8.3 mg/m <sup>3</sup> |
| <b>PNEC</b> | - Sol; 5.4 mg/kg<br>- Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l<br>- Eau douce; 2.02 mg/l<br>- Eau de mer; 2.02 mg/l   |

##### acide acétique (CAS: 64-19-7)

## Hypam Fixateur Rapide

|             |   |
|-------------|---|
| <b>DNEL</b> | Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 25 mg/m <sup>3</sup><br>Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 25 mg/m <sup>3</sup><br>Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 25 mg/m <sup>3</sup> |
| <b>PNEC</b> | - Eau douce; Court terme 3.058 mg/l<br>- Eau de mer; Court terme 0.3058 mg/l<br>- Station d'épuration des eaux usées; Court terme 85 mg/l   |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

#### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| Aspect  | Liquide.                      |
| Couleur   | Vert-jaune.                   |
| Odeur   | Légèrement âcre.              |
| pH  | pH (solution concentrée): 5.1 |
| Point de fusion                                       | <0°C                          |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | >100°C @ 760 mm Hg            |
| Taux d'évaporation                                    | 1 H <sub>2</sub> O (eau)=1    |
| Pression de vapeur                                    | - Inconnus. @ °C              |
| Densité relative                                      | 1.34 @ 20°C                   |
| Solubilité(s)   | Soluble dans l'eau. 100%      |

### 9.2. Autres informations

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| Autres informations | Non disponible. |
|---------------------|-----------------|

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

|            |  |
|------------|--|
| Réactivité | Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails. |
|------------|--|

### 10.2. Stabilité chimique

|                    |  |
|--------------------|--|
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de stockage prescrites. Pas de risques particuliers de stabilité. |
|--------------------|--|

## Hypam Fixateur Rapide

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Eviter le contact avec les acides et les bases.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Acides forts. Bases fortes. Eviter le contact avec d'autres solutions photographiques et /ou des produits de nettoyage.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs irritants. Ammoniac ou amines. Dioxyde de soufre. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets toxicologiques** Les effets sur la santé de cette préparation chimique n'ont pas été testés. Les effets cités, liés à une exposition, sont basés sur les connaissances actuelles de chaque composant constituant le mélange.

#### Toxicité aiguë - orale

**ETA orale (mg/kg)** 12 930,25

**Inhalation** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Ingestion** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Contact cutané** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

**Dangers chroniques et aigus pour la santé** Pas de danger spécifique pour la santé connu. Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

**Voie d'exposition** Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

### BISULFITE DE SODIUM...%

#### Toxicité aiguë - orale

**ETA orale (mg/kg)** 500,0

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

#### Acide borique

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 600 mg/l, Poissons

## Hypam Fixateur Rapide

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 hours: 115-153 mg/l, Daphnia magna

### acide acétique

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 hours: >100 mg/l, Poissons

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Le produit peut contribuer à l'enrichissement excessif du milieu aquatique en nutriments.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Les solutions non employées ou usées peuvent être rejetées au collecteur SI la législation locale l'autorise. Consulter les autorités locales pour avis. Les solutions usées peuvent nécessiter un traitement avant rejet. Consulter les autorités locales avant de rejeter toute solution usée au collecteur. Ne pas rejeter dans une fosse septique. Les solutions usées ne pouvant pas être rejetées au collecteur doivent être confiées à une entreprise de traitement spécialisée.

**Classe déchet** 090104

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

#### Etiquettes de transport

Aucun marquage transport nécessaire.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

## Hypam Fixateur Rapide

### Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée. Voir le document annexé: Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)[= Safe Use of Mixtures Information (SUMI)]

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Information générale

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT BASEES SUR L'ETAT DES CONNAISSANCES A LA DATE INDIQUEE ET SONT FOURNIES DE BONNE FOI PAR HARMAN TECHNOLOGY. TOUTE FORME DE GARANTIE FORMELLE OU IMPLICITE, VIS A VIS DE CES INFORMATIONS, EST TOUTEFOIS EXCLUE. N'UTILISER CES RENSEIGNEMENTS QU'EN COMPLEMENT D'AUTRES INFORMATIONS ET S'ASSURER QUE L'ENSEMBLE DES DONNEES PERMET D'EMPLOYER ET D'ELIMINER CORRECTEMENT LE PRODUIT SANS RISQUES POUR LA SANTE ET LA SECURITE DU PERSONNEL ET DES CLIENTS.

### Références littéraires clés et sources de données

European Photographic Chemical Industry Code of Practice For Classification And Labelling  
Fiche de données de sécurité. divers fabricants. Dangerous Properties of Industrial Chemicals, 6.edition, N.Sax, 1984

### Publié par

Dr Trevor Rhodes Tel: +44(0)1565 650000, email: trevor.rhodes@harmantechnology.com

### Date de révision

02/06/2017

### Révision

2

### Remplace la date

14/05/2015

### Mentions de danger dans leur intégralité

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.



**Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)**

**Phototraitement automatisé faisant appel à des produits à base aqueuse**

**Limitation de responsabilités**

*Ce document ISUM est de type générique et communique les conditions d'utilisation sans danger d'un produit, en conformité avec la réglementation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sans danger d'un produit et non pas sur les caractéristiques spécifiques de ce dernier. Lorsqu'un importateur ou un formulateur ajoute ces ISUM à la fiche de données de sécurité d'un produit, il déclare en fait que ce mélange peut s'utiliser sans danger, à condition de respecter les consignes ci-dessous. Conformément à la législation sur la santé et l'hygiène au travail, un employeur se doit de communiquer à ses employés des renseignements pertinents sur l'utilisation de chaque produit. Lors de la préparation de consignes sur les lieux de travail destinées à des employés, il faut toujours envisager des fiches ISUM de concert avec la fiche de données de sécurité et l'étiquette du produit concerné. La Section 8 de la fiche de données de sécurité donne les valeurs « Dose dérivée sans effet » (DNEL) et « Concentration prévisible sans effet » (PNEC) qui sont tirées de l'évaluation de la sécurité chimique. Les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant, complètent une fiche élargie de données de sécurité d'un produit.*


**Conditions opérationnelles**

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Durée maximale</b>         | 1 heure par jour pour les interventions de livraison, stockage, chargement, nettoyage et mélange.<br>4-8 heures par jour pour l'application.   |
| <b>Fréquence d'exposition</b> | 240 jours par an.  |
| <b>État physique</b>          | Solution aqueuse.  |
| <b>Conditions du procédé</b>  | Utilisations aux températures ambiantes.<br>Fourniture d'une ventilation régulée de bon niveau (10 à 15 changements d'air par heure).<br><br>Maintenir les émissions au-dessous des limites d'exposition au travail en ce qui concerne les ingrédients précisés à la Section 8 de la fiche de données de sécurité.<br>Éviter tout contact direct.<br>Effectuer un nettoyage périodique du matériel et de la zone de travail.<br>Mettre en place une supervision pour s'assurer que des mesures de gestion des risques ont été mises en œuvre et sont correctement utilisées et pour confirmer que les conditions opérationnelles sont bien respectées. |

**Mesures de gestion des risques**

|   |  |
|---|--|
| <b>Conditions et mesures liées à l'équipement de protection individuelle, à l'hygiène et aux évaluations de santé</b> | <p>Livraison et stockage : Porter des gants de type approprié et une blouse de laboratoire.</p> <p>Application : Porter une blouse de laboratoire et, en cas de risque d'exposition, porter une protection de type approprié au niveau des yeux et des gants de type adéquat.</p> <p>Chargement, nettoyage et mélange : Porter une protection appropriée au niveau des yeux, avec des écrans latéraux et porter des gants de type approprié et une blouse de laboratoire.</p> <p>Porter des gants de type approprié qui résistent aux agents chimiques : consulter la Section 8 de la fiche de données de sécurité.</p> <p>Aucun matériel de protection des voies respiratoires ne devrait s'avérer nécessaire lorsque les conditions opérationnelles sont normales, à condition qu'il y ait une ventilation adéquate.</p> <p>Il est recommandé de prévoir un poste de lavage des yeux et des douches de secours.</p> <p>Éviter de respirer les brumes et vapeurs.<br/>Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.</p> <p>Il faut former les employés aux activités correctes d'utilisation et entretien de chaque équipement de protection individuelle.</p> |
|---|--|



|  |  |
|--|--|
| <b>Bons conseils pratiques</b>   |  |
| <p>Utiliser un équipement de protection individuelle selon le cas.<br/> Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.<br/> Utiliser des pratiques de qualité en matière d'hygiène industrielle et de sécurité.<br/> Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate.<br/> Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.<br/> Laver les vêtements contaminés, avant de les remettre.<br/> Stocker à la température ambiante.</p>   |  |
| <b>Mesures écologiques</b>   |  |
| <p>Éviter tout déversement de ce produit dans les égouts ou les circuits d'alimentation en eau.<br/> Se débarrasser des déchets en respectant les réglementations environnementales locales, régionales, nationales et fédérales.</p> <p>S'assurer que les interventions de ramassage et élimination sont confiées à une entreprise appropriée et licenciée de manutention des déchets.<br/> Ne pas s'en débarrasser avec les déchets généraux de bureaux.</p>   |  |
| <b>Descripteurs d'utilisation</b>  |  |
| IS- Utilisation dans des établissements industriels.   |  |
| PW-Utilisation largement répandue par des employés professionnels.   |  |
| SU7-Impression et reproduction de médias enregistrés.  |  |
| PC30-Produits photochimiques.  |  |
| <p>PROC1-La production chimique (ou le raffinage) faite par le biais d'une procédure close, sans risque d'exposition, ou en faisant appel à des procédures offrant des critères équivalents de rétention.</p> <p>PROC2-La production chimique (ou le raffinage) faite par le biais d'une procédure continue et close, présentant un risque occasionnel, mais maîtrisé, d'exposition, ou en faisant appel à des procédures offrant des critères équivalents de rétention.</p> <p>PROC3- Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique, par le biais de procédés clos à lots, présentant un risque occasionnel, mais maîtrisé, d'exposition, ou en faisant appel à des procédures offrant des critères équivalents de rétention.</p> <p>PROC5-Mélange et mixage dans le cadre de procédés à lots.</p> <p>PROC8a-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui ne sont pas spécialisées.</p> <p>PROC8b-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui sont spécialisées.</p> <p>PROC13-Traitement d'articles par immersion et versement.</p>  |  |
| ERC6b-Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif dans un établissement industriel (sans inclusion dans ou sur l'article).  |  |
| ERC8b-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur)   |  |
| <b>Informations supplémentaires sur la composition du produit</b>  |  |
| <p>La Section 2 de la fiche de données de sécurité et l'étiquette indiquent la classification de ce mélange.<br/> Chaque ingrédient impliqué dans cette classification figure à la Section 3 de la fiche de données de sécurité.<br/> La Section 8 de la fiche de données de sécurité indique les valeurs limites pertinentes des ingrédients sur lesquelles se base l'évaluation d'exposition.<br/> Ce produit peut contenir des ingrédients sensibilisants qui risquent de provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.<br/> La Section 2 de la fiche de données de sécurité mentionne ces ingrédients, suivant besoin.<br/> Il convient de noter qu'il s'agit en général du concentré requis pour créer une solution ayant la « concentration opérationnelle » requise. Dans certains cas, ce produit sera fourni « prêt à l'emploi », sans qu'une dilution ne s'avère nécessaire. De ce fait, il faut estimer, au cas par cas, la composition ayant la « concentration opérationnelle » nécessaire.</p> <p>Le mélange de solutions aqueuses crée une méthode de gestion des risques légèrement différente de celle du mélange de poudres car le mélange de poudres est généralement confié à des opérateurs qui portent des masques respiratoires de type approprié, en fonction de la granulométrie des particules et du danger que représente chaque substance.</p> |  |

**Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)**

**Phototraitement faisant appel à des solutions à base de concentrés liquides ou poudreux : traitement manuel (utilisation professionnelle)**

**Limitation de responsabilités**

*Ce document ISUM est de type générique et communique les conditions d'utilisation sans danger d'un produit, en conformité avec la réglementation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sans danger d'un produit et non pas sur les caractéristiques spécifiques de ce dernier. Lorsqu'un importateur ou un formateur ajoute ces ISUM à la fiche de données de sécurité d'un produit, il déclare en fait que ce mélange peut s'utiliser sans danger, à condition de respecter les consignes ci-dessous.*

*Conformément à la législation sur la santé et l'hygiène au travail, un employeur se doit de communiquer à ses employés des renseignements pertinents sur l'utilisation de chaque produit. Lors de la préparation de consignes sur les lieux de travail destinées à des employés, il faut toujours envisager des fiches ISUM de concert avec la fiche de données de sécurité et l'étiquette du produit concerné. La Section 8 de la fiche de données de sécurité donne les valeurs «Dose dérivée sans effet» (DNEL) et «Concentration prévisible sans effet» (PNEC) qui sont tirées de l'évaluation de la sécurité chimique. Les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant, complètent une fiche élargie de données de sécurité d'un produit.*

**Conditions opérationnelles**

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Durée maximale</b>         | 1 heure par jour pour la dilution des concentrés liquides ou la dissolution des poudres (le cas échéant).<br>1 heure par jour pour les activités de mélange et élimination.<br>6 heures par jour pour l'application (= traitement).  |
| <b>Fréquence d'exposition</b> | Dissolution des poudres : 25 jours par an.<br>Dilution des liquides et toutes les autres activités : 50 jours par an.  |
| <b>État physique</b>          | Livré : liquide concentré ou poudre concentrée.<br>Utilisation après préparation : solution aqueuse à la concentration opérationnelle.   |
| <b>Conditions du procédé</b>  | Utilisations aux températures ambiantes.<br>Fourniture d'une ventilation régulée de bon niveau (10 à 15 changements d'air par heure).<br><br>Maintenir les émissions au-dessous des limites d'exposition au travail en ce qui concerne les ingrédients précisés à la Section 8 de la fiche de données de sécurité.<br>Éviter tout contact direct.<br>Effectuer un nettoyage périodique du matériel et de la zone de travail. |

**Mesures de gestion des risques**

|   |  |
|---|--|
| <b>Conditions et mesures liées à l'équipement de protection individuelle, à l'hygiène et aux évaluations de santé</b> | Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux.<br>Porter des gants de type approprié qui résistent aux agents chimiques : consulter la Section 8 de la fiche de données de sécurité.<br>Porter une blouse de laboratoire ou une combinaison.<br>Aucun matériel de protection des voies respiratoires ne devrait s'avérer nécessaire lorsque les conditions opérationnelles sont normales, à condition qu'il y ait une ventilation adéquate.<br>Il est recommandé de prévoir un poste de lavage des yeux et des douches de secours.<br><br>Éviter de respirer les poussières (lors de la manutention des poudres), les brumes et les vapeurs.<br>Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.<br>Il faut former les employés aux activités correctes d'utilisation et entretien de chaque équipement de protection individuelle. |
|---|--|



### Bons conseils pratiques

Utiliser un équipement de protection individuelle selon le cas.  
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.  
Utiliser des pratiques de qualité en matière d'hygiène et de sécurité.  
Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate.  
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.



### Mesures écologiques

Éviter tout déversement de ce produit dans les égouts ou les circuits d'alimentation en eau.  
S'assurer que les interventions de ramassage et élimination sont confiées à une entreprise appropriée et licenciée de manutention des déchets.  
Se débarrasser des déchets en respectant les réglementations environnementales locales, régionales, nationales et fédérales.

### Descripteurs d'utilisation

PW-Utilisation largement répandue par des employés professionnels.

SU7-Impression et reproduction de médias enregistrés.

PC30-Produits photochimiques.

PROC5-Mélange et mixage dans le cadre de procédés à lots.

PROC8a-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui ne sont pas spécialisées.

PROC8b-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui sont spécialisées.

PROC13-Traitement d'articles par immersion et versement.

ERC8a-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication non-réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur)

ERC8b-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur)

### Informations supplémentaires sur la composition du produit

La Section 2 de la fiche de données de sécurité et l'étiquette indiquent la classification de ce mélange, tel qu'il est fourni.

Consulter la Section 3 de la fiche de données de sécurité pour obtenir des informations sur la composition de ce produit. Il convient de noter que ces informations vont porter sur le concentré qui est fourni et qui servira à créer la solution ayant la « concentration opérationnelle » requise.

La Section 8 de la fiche de données de sécurité indique les valeurs limites pertinentes des ingrédients sur lesquelles se base l'évaluation d'exposition.

Ce produit peut contenir des ingrédients sensibilisants qui risquent de provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

La Section 2 de la fiche de données de sécurité mentionne ces ingrédients, suivant besoin.

**Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)**

**Phototraitement faisant appel à des solutions à base de concentrés liquides ou poudreux : traitement manuel (utilisation par le consommateur)**

**Limitation de responsabilités**

*Ce document ISUM est de type générique et communique les conditions d'utilisation sans danger d'un produit, en conformité avec la réglementation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sans danger d'un produit et non pas sur les caractéristiques spécifiques de ce dernier. Lorsqu'un importateur ou un formulateur ajoute ces ISUM à la fiche de données de sécurité d'un produit, il déclare en fait que ce mélange peut s'utiliser sans danger, à condition de respecter les consignes ci-dessous.*

*Conformément à la législation sur la santé et l'hygiène au travail, un employeur se doit de communiquer à ses employés des renseignements pertinents sur l'utilisation de chaque produit. Lors de la préparation de consignes sur les lieux de travail destinées à des employés, il faut toujours envisager des fiches ISUM de concert avec la fiche de données de sécurité et l'étiquette du produit concerné. La Section 8 de la fiche de données de sécurité donne les valeurs «Dose dérivée sans effet» (DNEL) et «Concentration prévisible sans effet» (PNEC) qui sont tirées de l'évaluation de la sécurité chimique. Les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant, complètent une fiche élargie de données de sécurité d'un produit.*

**Conditions opérationnelles**

|                        |  |
|------------------------|--|
| Maximum duration       | 15 minutes par jour pour la dissolution des poudres (le cas échéant).<br>15 minutes par jour pour les activités de mélange et élimination.<br>4 heures par jour pour l'application (= traitement). |
| Fréquence d'exposition | Dissolution des poudres : 12 jours par an.<br>Dilution des liquides et toutes les autres activités : 25 jours par an.  |
| État physique          | Livré : liquide concentré ou poudre concentrée.<br>Utilisation après préparation : solution aqueuse à la concentration opérationnelle.   |
| Conditions du procédé  | Utilisations aux températures ambiantes.<br>Fourniture d'une ventilation de bon niveau.<br>Éviter tout contact direct.<br>Effectuer un nettoyage périodique du matériel et de la zone de travail.  |

**Mesures de gestion des risques**

|  |  |
|--|--|
| Conditions et mesures liées à l'équipement de protection individuelle, à l'hygiène et aux évaluations de santé | Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux.<br>Porter des gants de type approprié qui résistent aux agents chimiques : consulter la Section 8 de la fiche de données de sécurité.<br>Porter une blouse de laboratoire ou une combinaison.<br>Assurer une ventilation adéquate.<br>Éviter de respirer les poussières (lors de la manutention des poudres), les brumes et les vapeurs.<br>Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. |
|--|--|



**Bons conseils pratiques**

Utiliser un équipement de protection individuelle selon le cas.  
 Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.  
 Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate.  
 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.



### Mesures écologiques

Éviter tout déversement de ce produit dans les égouts ou les circuits d'alimentation en eau.

Se débarrasser des déchets en respectant les réglementations environnementales locales, régionales, nationales et fédérales.

### Descripteurs d'utilisation

C-Utilisation par des consommateurs.

SU7-Impression et reproduction de médias enregistrés.

PC30-Produits photochimiques.

PROC5-Mélange et mixage dans le cadre de procédés à lots.

PROC8a-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui ne sont pas spécialisées.

PROC13-Traitement d'articles par immersion et versement.

ERC8a-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication non-réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur).

ERC8b-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur).

### Informations supplémentaires sur la composition du produit

La Section 2 de la fiche de données de sécurité et l'étiquette indiquent la classification de ce mélange, tel qu'il est fourni.

Consulter la Section 3 de la fiche de données de sécurité pour obtenir des informations sur la composition de ce produit.

Il convient de noter que ces informations vont porter sur le concentré qui est fourni et qui servira à créer la solution ayant la « concentration opérationnelle » requise.

Ce produit peut contenir des ingrédients sensibilisants qui risquent de provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

La Section 2 de la fiche de données de sécurité mentionne ces ingrédients, suivant besoin.